

12 August 1999

Index AI : AFR 34/01/99 fch

### **Rétablissement de l'ordre public dans le comté de Lofa au Libéria: les forces de sécurité doivent respecter les droits humains**

Amnesty International craint que la détérioration des conditions de sécurité dans le comté de Lofa, dans le nord-ouest du Libéria, n'entraîne des violations des droits fondamentaux des civils non armés.

L'organisation comprend que les autorités libériennes agissent en vue de rétablir l'ordre dans la région. Elle les exhorte cependant, lors de toutes leurs opérations dans cette région, à agir dans le respect des normes internationales relatives aux droits humains et notamment des Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

Les forces de sécurité doivent respecter les droits de la population civile de la région. Les civils, quelle que soit leur origine ethnique ou leur opinion présumée sur le gouvernement du Libéria, doivent être protégés contre les homicides illégaux, les actes de torture et autres mauvais traitements, et ne pas être détenus sans inculpation ni jugement par les forces de sécurité. La législation internationale prévoit que les droits les plus élémentaires que sont le droit à la vie et le droit à l'intégrité physique doivent être respectés en tout temps, y compris en cas de crise ou d'état d'urgence.

Le 11 août 1999, le gouvernement libérien a annoncé que des hommes armés s'étaient infiltrés dans la ville de Kolahun et dans d'autres villes et villages du comté de Lofa. Des affrontements auraient alors éclaté entre les attaquants et les forces gouvernementales, et au moins six membres d'organisations humanitaires auraient été enlevés par les assaillants.

Les autorités libériennes ont affirmé que ces derniers venaient de la Guinée voisine. Au cours des derniers mois, le président Charles G. Taylor s'est en effet plaint à plusieurs reprises de l'existence en Guinée de camps d'entraînement pour les dissidents libériens. Les autorités libériennes auraient désormais fermé les frontières du pays avec la Guinée et la Sierra Leone.

#### **Complément d'information**

Un climat de tension extrêmement vive règne dans le comté de Lofa depuis plusieurs mois.

En mars 1999, lors d'un affrontement entre membres des ethnies lorma et mandingue dans la ville de Zowudomai, au moins deux personnes ont été tuées et huit maisons et une mosquée, brûlées. En avril 1999, la ville de Voinjama aurait été attaquée par un groupe d'hommes armés.

Le gouvernement libérien a accusé la Guinée d'avoir servi de refuge aux attaquants et aux membres de l'opposition libérienne, parmi lesquels se trouvent des personnes d'origine mandingue.

Plusieurs civils, en majorité mandingue, auraient été tués à Voinjama pendant et après l'attaque du mois d'avril. Certains d'entre eux auraient été délibérément tués par les forces de sécurité libériennes. D'autres, parmi lesquels des enfants, auraient été détenus sans inculpation ni jugement par les forces de sécurité, à Voinjama, pendant plusieurs semaines après les combats. Certains auraient été maltraités et frappés.

De nombreux cas de civils harcelés par des membres des forces de sécurité ont été régulièrement signalés depuis lors.

Les violents affrontements du mois d'avril ont poussé jusqu'à 9 000 Libériens, en majorité membres de l'ethnie mandingue, à fuir le pays pour se réfugier en Guinée et dans les autres pays voisins.

**Pour plus d'information, appelez le service de presse d'Amnesty International à Londres (Royaume-Uni) au 44 171 413 5566, ou consultez notre site web à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org>**